



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

Administration et communication des activités culturelles

UE1 Droit de la culture
(Cours de M. VOIZARD)

17 mars 2017

8h30 - 12h30

Aucun document n'est autorisé.

Année universitaire 2016-2017

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Répondez aux questions suivantes en numérotant vos réponses.

Le maire de Toulouse souhaiterait organiser un festival de musique baroque pour l'été prochain. En tant que "chargé de mission culture", il vous confie le soin de résoudre les divers problèmes juridiques relatifs à ce projet.

1- Il s'agirait tout d'abord de confier la gestion du festival à une petite équipe d'amateurs regroupés dans une association. Précisez la ou les procédure(s) envisageable(s). (4 pts)

2- Dans quelle mesure est-il possible d'inciter les structures privées (banques, assurances, laboratoires pharmaceutiques etc.) présentes dans la région à participer financièrement à ce projet ? Quel(s) est (sont) leur(s) intérêt(s) ? (2 pts)

3- Pour contribuer au financement du projet, la maire envisage la vente de meubles réalisés par des ébénistes du sud-ouest de la France à la fin du XVIIIème siècle. Cette idée vous paraît-elle réalisable ? (3 pts)

4- Si la mairie décidait d'organiser des cours de musique baroque par l'intermédiaire de cette association, de tels cours relèveraient-ils des compétences de la municipalité ? Si oui, sur quel fondement juridique ? (2 pts)

5- Le terrain sur lequel le festival pourrait avoir lieu est suspecté de contenir en profondeur des vestiges archéologiques. A quels intervenants spécialisés serait-il possible de faire appel pour confirmer leur présence ? (3 pts)

L'édile vous demande par ailleurs votre avis sur un concert de musique rap devant avoir lieu en avril 2017 sur le territoire de la commune.

6- L'évènement est censé accueillir, entre autre, un chanteur du nom de White S qui s'est récemment fait connaître du grand public pour des propos jugés anti-républicains par certains. Une partie de la population toulousaine a souhaité que cet artiste soit déprogrammé ; les organisateurs du concert ont refusé. Le maire pourrait-il interdire la tenue du spectacle ? (3 pts)

7- La région Occitanie et le département de Haute-Garonne soutiennent l'évènement à travers l'attribution de subventions. Mais sont-elles vraiment légales ? (3 pts)